



Leasing sur un matériel qui ne fonctionne pas

Par **Tharga**, le 19/06/2024 à 14:48

Bonjour,

Nous avons fait intervenir une société pour l'installation d'un système d'alarme et télésurveillance dans notre local professionnel.

Tout était en fonction néanmoins quelque temps plus tard nous nous sommes rendu compte que l'alarme ne fonctionnait pas c'est à dire que l'on peut rentrer sans désarmer et sans qu'il celle ci sonne , De plus il était prévu d'avoir un agent de control à distance mais également pas en place.

Nous avons fait appel à plusieurs reprises à la société mais il repoussait à chaque fois l'intervention.

Nous avons donc suspendu les prélevement de la société de leasing.

Nous avons appris que la société d'installation d'alarme était en liquidation judiciaire.

Les autres entreprises ne veulent pas intervenir sur l'installation en place.

La société de leasing ne veut rien savoir et réclame le paiment intégrale du leasing. Hors de prix en finalité pour ce qui a été fait.

Que pouvons nous faire ?

Par **Chaber**, le 19/06/2024 à 18:15

bonjour

la société de leasing n'est pas responsable si la société est en liquidation. Le mauvais fonctionnement est une affaire entre l'installateur ou le liquidateur et vous

Par **Marck.ESP**, le 19/06/2024 à 21:28

Bienvenue sur LegaVox

Tout à fait, imaginons une panne ou un défaut sur un véhicule neuf, c'est au concessionnaire que l'on s'adresserait, pas à la société qui a financé. Sauf exception figurant éventuellement au contrat, bien entendu.

Cependant, dans certains cas, pour essayer d'obtenir le suspendre les paiements, on peut vous envisager de saisir le tribunal compétent. ,(voir un avocat)

Avez vous contacté le fabricant pour obtenir une assistance technique, voire des recommandations de prestataires connus d'eux et agréés?

Lors de l'établissement du devis, vous êtes vous assuré que l'entreprise était assurée en RC décennale installateur ?

Par **Tharga**, le **20/06/2024** à **09:35**

Merci pour la réponse ,

Effectivement, nous n'avons pas pris contact avec le fabricant mais avec d'autre installateurs qu'ils ne veulent pas intervenir sur du matériel qu'ils n'ont pas posés ce qui est légitime quand on sait qu'a partir du moment ou autre professionnel répare c'est à lui que revient le bébé !!!

De plus il y a plein de problème puisque la prestation vendu n'est pas complète ou n'existe pas .

Serait-il judicieux de faire intervenir un huissier pour constater ?

Enfinement la société en liquidation à récupérer l'argent par la société de leasing et la société de leasing nous oblige à payer , on est encore ceux qui n'obtient rien.

De plus il a fait signé un contrat bien plus onéreux que prévu. Peut on se retourner contre une société en liquidation ?